

La Banque CIBC annonce des changements à sa gamme de fonds communs de placement

La Banque CIBC a annoncé aujourd'hui un certain nombre de changements à sa gamme de produits, notamment des changements de nom de fonds, des réductions de frais et la dissolution de la catégorie D des Portefeuilles FNB CIBC (anciennement les Portefeuilles passifs CIBC). Grâce aux Portefeuilles FNB CIBC, les FNB sont plus accessibles pour un plus grand nombre d'investisseurs canadiens. Ils combinent les FNB indiciels à faibles coûts de la Banque CIBC dans différentes catégories d'actif et expositions au sein d'un portefeuille bien diversifié, en offrant la commodité d'un seul placement.

Changements de nom de fonds

Le 20 juin 2022, ou vers cette date, les portefeuilles CIBC suivants seront renommés comme suit.

Nom actuel du fonds	Nouveau nom du fonds
Portefeuille passif prudent CIBC	Portefeuille de FNB prudent CIBC
Portefeuille passif équilibré CIBC	Portefeuille de FNB équilibré CIBC
Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC	Portefeuille de FNB croissance équilibré CIBC
Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC	Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC

La Banque CIBC a également annoncé des changements touchant la composition sous-jacente des Portefeuilles FNB CIBC, délaissant les fonds communs de placement indiciels CIBC au profit des FNB indiciels CIBC, une série de FNB à faibles coûts.

Modifications des frais des Portefeuilles FNB CIBC

Le 20 juin 2022, ou vers cette date, les honoraires de gestion et les frais d'administration fixes des catégories A et F seront réduits comme suit :

Catégorie A		Catégorie F	
Frais	Nouveaux	Frais	Nouveaux
actuels	frais	actuels	frais

Honoraires de gestion	1,05 %	0,90 %	0,30 %	0,15 %
Frais d'administration fixes	0,15 %	0,10 %	0,15 %	0,05 %

Dissolution de la catégorie D

La Banque CIBC a également annoncé la dissolution de la catégorie D des Portefeuilles FNB CIBC. Les modifications réglementaires entrées en vigueur le 1^{er} juin 2022 interdisent le paiement de commissions de suivi aux sociétés de courtage autogérées. À la suite de ces changements, nous dissolvons également la catégorie D, qui n'était offerte qu'aux investisseurs détenant des comptes auprès de courtiers à escompte.

Ressources destinées aux clients et aux conseillers

Communiqué de presse

Vous avez des questions?

Communiquez avec votre représentant GAC.

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC) et est le placeur principal des Portefeuilles FNB CIBC. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds mutuels CIBC et de la famille de portefeuilles CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire, veuillez appeler au 1- 800-465-3863 ou vous adresser à votre conseiller. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion d'actifs CIBC inc.